



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Piluliers - Préparation et suivi

Question écrite n° 21088

Texte de la question

M. Charles de la Verpillière appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la préparation et le suivi des piluliers pour les pensionnaires des EHPAD. L'objectif des ARS en la matière est de sécuriser le circuit du médicament par la mise en place de piluliers. La préparation et le suivi de ces piluliers est un véritable service de santé publique dont la charge pèse essentiellement sur les pharmaciens et les infirmiers. Cette mission est chronophage et comporte des risques, liés à l'erreur humaine, susceptibles d'engager la responsabilité de ces professionnels. Ce sont les raisons pour lesquelles il apparaîtrait opportun d'indemniser ou de rémunérer au forfait les pharmaciens et infirmiers concernés, en contrepartie de cette mission d'intérêt général. Aussi, il lui demande si le Gouvernement envisage d'offrir à ces professionnels une contrepartie financière pour la préparation et le suivi des piluliers.

Données clés

Auteur : [M. Charles de la Verpillière](#)

Circonscription : Ain (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21088

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juillet 2019](#), page 6033

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)